

Domaine public ou espace public ?

Laurent Bosal

L'idée de cet article est partie d'un événement presque banal de la vie militante : un contrôle d'identité au cours d'une table de presse dans la rue. L'infraction fut « occupation illégale du domaine public ».

D'où une première interrogation, qu'est-ce que ce « domaine public » ?

En droit public français, le domaine public, ce sont des biens (espaces physiques ou meubles) appartenant à des collectivités administratives et à des établissements publics, lorsqu'il sont mis à la disposition directe du public usager. Donc, dans le cas de cette table de presse, l'État ne permet pas au public d'utiliser librement cet espace, il se conduit comme tout propriétaire, autorisant ce qui lui convient et exigeant qu'on lui demande une autorisation.

Cet état de fait se vérifie pour maintes activités de rue.

La musique, par exemple. Une fois par an, et une seule, il est possible de jouer librement, lors de la Fête de la musique. Ou encore les manifestations pour lesquelles il faut déposer une demande d'autorisation en préfecture, et par la même occasion donner trois noms de « responsables » aux autorités. Et il ne s'agit pas que d'une préservation de l'ordre public, concept censé protéger les autres usagers de cet espace. Une table (de presse, par exemple) qui occupe 80 cm au sol ne trouble pas cet ordre public, mais elle est sur la propriété de l'État qui ne souffre pas que l'on utilise son bien sans son aval.

L'expérience du collectif RATP (Réseau pour l'Abolition des Transports Payants) lors de ses actions « Trottoirs payants » est intéressante de ce point de vue. Pour sensibiliser la population à l'aberration que représente le fait de payer les transports publics, ce collectif a plusieurs fois barré une rue et informé, tract d'information à l'appui, la population que dorénavant cette rue serait payante pour les



piétons. En discutant, de cette action avec un des participants, il ressortait que ce qui l'avait le plus marqué, choqué même, c'est la proportion de personnes trouvant normal de s'acquitter d'un péage et justifiant elles-mêmes ce dernier par l'entretien des rues, l'éclairage, le nettoyage, etc. Comme si l'idée d'être sur la propriété de l'État était profondément ancrée. Idée sûrement issue d'une confusion entre espace public (au sens de lieu accessible, utilisable par tous), domaine public (au sens de propriété de l'État) et domaine privé (propriété privée).

En effet, nombre de domaines privés sont devenus des espaces publics, les supermarchés, les cinémas, les salles de concerts ou les parcs d'attractions par exemple. Un hypermarché est, au moins potentiellement, utilisé de manière anonyme par la totalité ou la quasi totalité des individus. Ainsi, chômeurs, militants anti-OGM ou agriculteurs utilisent ou ont utilisé les hypermarchés comme un lieu d'action politique et sociale. D'un autre côté, le domaine public est lui-même tarifé dans bon nombre de cas, comme les transports ou les musées. Une école peut être publique ou privée, en terme de propriété. Cette

confusion est intéressante dans le sens où l'espace (ouvert au) public, les lieux de vie, d'échange sociaux nécessaires à notre vie en société, qu'ils soient d'accès payants ou non, ne sont pas la seule propriété de l'État. Ce dernier organise lui-même ce flou, cette interpénétration. Nombre d'activités utilisant le domaine public sont concédées à des sociétés privées ou d'économie mixte, comme par exemple les transports publics urbains ou les autoroutes.

Le fait qu'un espace privé, en raison de son statut de propriété, devienne par l'utilisation qui en est faite un espace public est intéressant de notre point de vue anarchiste. Notre but étant bien l'appropriation pleine et entière de ces lieux de vie, d'échange par l'ensemble des individus.

Si l'on en revient au domaine public, celui de la rue et des places, on constate qu'il est étroitement surveillé. Outre les traditionnelles forces de polices diverses et variées, la vidéo-surveillance dans les villes s'est généralisée. Certains centres-ville ne peuvent plus être traversés sans que l'on y soit filmé. Le sens du mot « public » semble alors changer. Au lieu de signifier accessible à tout le monde, c'est comme s'il signifiait visible de tout le monde et tout particulièrement de l'État, sorte de public par excellence. Par la vidéo-surveillance, l'État indique clairement que nous sommes sur son domaine, sur sa propriété qu'il surveille attentivement ; comportement peu surprenant d'ailleurs, si l'on se rappelle que le domaine public est l'héritier du domaine royal, comme l'État républicain (*res publica*) est l'héritier de l'État royal.

Jusqu'ici, j'ai toujours parlé d'« espace public » en tant que lieu matériel, géographique ; pourtant on peut remarquer que l'expression tend à perdre ce sens géographique pour devenir une sorte de concept, de lieu virtuel au sein

duquel les individus échangent des idées ou des opinions. Comme si, dès que l'on parle d'espace public avec une connotation politique, il n'y avait plus de lieu réel, géographique, la rue par exemple, où l'on pouvait s'exprimer librement. Comme si les médias (presse, télé, radio, Internet...) étaient devenus le vecteur des échanges et des confrontations d'idées. Ce glissement n'est pas sans conséquence. La confusion entre l'action et l'utilisation (ou l'interpellation) des médias est très commune. Pour intervenir dans l'espace public, on essaie de faire passer son message par les médias. La communication se substitue à l'action en se faisant passer pour de l'action. Il est difficile de saisir l'origine exacte de ce phénomène, néanmoins il est clair que les autorités ont tout intérêt à favoriser cela. Regardons qui y a accès ou n'y a pas accès ; la classe ouvrière, les pauvres, les femmes, les étrangers... en sont largement exclus ou apparaissent le plus souvent comme des acteurs passifs de leurs propres vies : ce sont souvent les ouvriers qui sont les premiers à être licenciés, par exemple.

Et sur ce terrain, le pouvoir a toutes ses chances face à des amateurs de communication ; de plus, il nous détourne de la confrontation, de l'action concrète, directe, constructive et parfois potentiellement violente. L'État préfère, au moins dans un premier temps, utiliser la parole, le symbole pour combattre les éléments qui lui paraissent subversifs, plutôt que la répression classique qui montre bien plus concrètement son essence véritable. Le fait, d'ailleurs, que le pouvoir n'ait pas eu besoin depuis quelques décennies d'utiliser l'armée pour se maintenir est révélateur de la faiblesse de ses ennemis et de sa capacité à créer sinon une loyauté de masse, au moins une incapacité de masse à

entrevoir un autre futur : « La démocratie est un mauvais système, mais elle est le moins mauvais de tous les systèmes. »

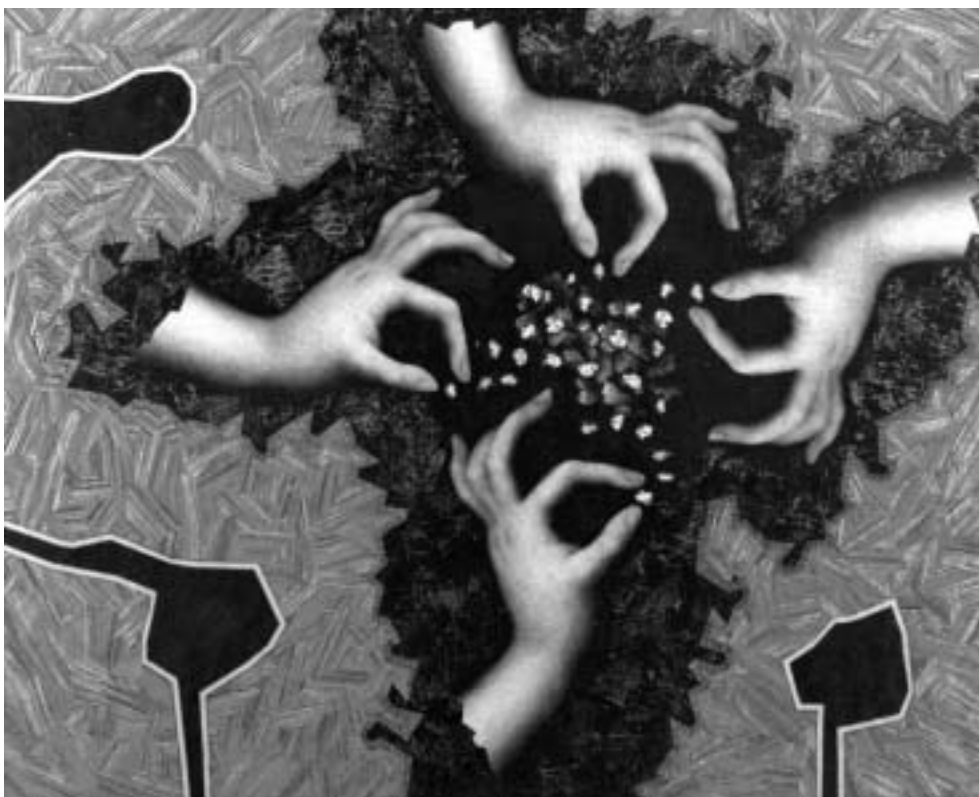
Penser l'espace public en termes géographiques me semble particulièrement important d'un point de vue anarchiste. Être acteur et non plus seulement diseur. C'est le sens même de l'action directe qui me semble en jeu.

Laurent Bosal

Militant anarchiste strasbourgeois,
membre de la FA



André Bernard, Avant le doux tremblement, 1990 (détail).



André Bernard, *Les quatre mains de l'amour premier inventent le vivant ouvrage*, 1990.